SMA COURTAGE

DEMANDE D'ASSURANCE

DELTA ACCORD CADRE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur et serviront de base au contrat.

1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale _____

Forme et Capital _____

Sigle commercial _____

Adresse du siège social ou domicile commercial _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. _____ Fax _____ Email _____

N° SIREN _____ Code NAF _____

Date de Création de la société _____

Nom du dirigeant, PDG, Gérant _____

Nom de la personne chargée des assurances _____

Nom du comptable _____

Appartenance à une organisation professionnelle ? ❑ OUI ❑ NON. Si *OUI*, laquelle ? _____

1.1 Le Groupe

a) La société fait-elle partie d'un groupe ? ❑ OUI ❑ NON
si oui, joindre " organigramme du groupe avec adresse de la maison mère "

b) La société a-t-elle des filiales ? ❑ OUI ❑ NON

c) Certaines filiales sont-elles indépendantes ? ❑ OUI ❑ NON
b), c) : si oui, joindre " organigramme de la société et de ses filiales "

1.2 Autres Activités

		Chiffre d'affaires concerné
■ Les opérations sont-elles réalisées en co-promotion ?	❑ OUI ❑ NON	
■ autres activités à préciser _____		
_____		

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR

2.1 Le MOA

Organigramme du Maître d'ouvrage

➢ Organigramme à compléter

Nom du directeur

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
*Service administratif**	*Suivi d'opération**	*Service SAV**	*Service Commercial**

**Nom du responsable et nombre de personnes*

Personnel technique et son CV

- Le demandeur a-t-il un service de maîtrise d'œuvre interne ? ❑ OUI ❑ NON

  Si oui, quelles sont les missions réalisées ?

  - Programmation ❑
  - Montage d'opération ❑
  - Suivi d'opération ❑
  - Conception ❑
  - Suivi technique des travaux ❑
  - Maintenance, entretien, SAV ❑

Joindre *"CV, diplôme, expérience professionnelle"* du technicien

2.2 Les opérations de construction

La production

VOLUME ANNUEL PAR EXERCICE					
Année	N-3	N-2	N-1	N prévisionnel	N+1 prévisionnel
Exercice					
a) Montant global annuel TTC des opérations **neuves**					
b) Nombre d'opérations **neuves**					
c) Montant global annuel TTC des opérations de **réhabilitation**					
d) Nombre d'opérations de **réhabilitation**					
Montant global : **a)** et **c)**					
Nombre d'opérations : **b)** et **d)**					

- Montant moyen des opérations _____ €

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

1) Nature des opérations :

BATIMENTS D'HABITATION

❒ Bâtiment collectif d'habitation
❒ Maison individuelle en secteur groupé (un permis de construire pour l'ensemble)

BATIMENTS FONCTIONNELS

❒ Hôtel
❒ Bureaux

BATIMENTS PRIVES/PUBLICS D'INTERET COLLECTIF

Etablissement d'enseignement : ❒ école ❒ collège ❒ lycée ❒ université
Etablissement de soins : ❒ hôpital ❒ clinique ❒ maison de retraite médicalisée ❒ centre psychiatrique
Bâtiment public ou para public : ❒ ateliers municipaux ❒ centre d'incendie et de secours
❒ caserne de pompiers ❒ caserne de gendarmerie
❒ Centre culturel et de loisirs ❒ Centre médical éducatif ❒ Centre paroissial ❒ Crèche ❒ Etablissement sportif
❒ Maison de retraite

BATIMENTS D'ACTIVITES

❒ Commerce ❒ Entrepôt ❒ Industrie ❒ Bâtiment agricole ❒ Complexe hôtelier
❒ **Autre(s) préciser la destination** _____

2) Usage :

❒ Propre ❒ Locatif ❒ Vente en copropriété ❒ Vente à 1 seul acquéreur

Ventilation du volume N+1 prévisionnel, par nature et usage

(si nécessaire ajoutez une feuille annexe)

Nature de l'opération **(1)** *à préciser selon liste ci-dessus*	Usage **(2)** *à préciser selon liste ci-dessus*	Montants correspondants Volume prévisionnel de travaux concernés	Nombre d'opérations concernées *Si MI groupées, préciser le nombre de MI par opération*

2 – DÉCLARATIONS DU DEMANDEUR (SUITE)

Répartition géographique en pourcentage des montants d'opérations

Secteur rural	Secteur urbain	Montagne	Mer	Secteur sismique
____%	____%	____%	____%	____%

■ Les lieux géographiques des constructions sont-ils situés en zone à aléa fort ou moyen selon carte départementale BRGM ? ❏ OUI ❏ NON
Dans **l'affirmative** ferez-vous procéder à des études géotechniques G 12 ❏ OUI ❏ NON

Les caractéristiques techniques des opérations

■ Durée moyenne de vos opérations ❏ moins de 24 mois ❏ plus de 24 mois

Si plus de 24 mois, durée moyenne de vos opérations _____

■ Vos opérations comportent-elles des travaux sur parties préexistantes ? ❏ OUI ❏ NON

■ S'agit-il de travaux de rénovation **lourde**, comprenant pour tout ou partie l'exécution des travaux listés ci-dessous ? ❏ OUI ❏ NON

- ☐ Travaux de maçonnerie - béton armé modifiant la structure ou les efforts supportés par la construction
- ☐ Suppression d'éléments porteurs existants : (poteaux, murs intérieurs, façades, pignons…)
- ☐ Renforcement des fondations existantes
- ☐ Surélévation des existants
- ☐ Modification de niveaux de fondations et reprises en sous-œuvre de fondations
- ☐ Travaux de charpente, couverture, bardage
- ☐ Création de nouveau point de fondations pour les structures porteuses
- ☐ Travaux d'étanchéité ou d'imperméabilisation
- ☐ Travaux d'isolation thermique par l'extérieur
- ☐ Travaux de menuiserie extérieure

■ S'agit-il de travaux de rénovation **légère**, comprenant l'exécution de travaux de maçonnerie et/ou corps d'états différents de ceux indiqués ci-dessous ? ❏ OUI ❏ NON

Dans **l'affirmative,** en préciser la nature _____

_____

■ Vos opérations comportent-elles tout ou partie des travaux ou caractéristiques suivantes ?

- La structure du bâtiment (et/ou charpente) comporte-t-elle des éléments de portée supérieure à 12 m entre appuis pour les ossatures béton armé et charpente bois, ou 20 m entre appuis pour les structures métalliques ? ❏ OUI ❏ NON
- La profondeur d'excavation est-elle supérieure à deux niveaux de sous-sol ou 6 m ? ❏ OUI ❏ NON
- Si le terrain est en pente, les talus ont-ils une hauteur supérieure à 5 m ? ❏ OUI ❏ NON
- Création de sous-sols sous l'emprise de bâtiments existants ? ❏ OUI ❏ NON
- Ouvrage dont le nombre de niveaux, y compris sous-sol, est supérieur à 10 niveaux ? ❏ OUI ❏ NON

■ Vos opérations comportent-elles l'exécution de travaux qui ne sont pas de technique courante ? ❏ OUI ❏ NON

Par "travaux de technique courante", on entend les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes:

- *Les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P* [(1)].
- *Les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché:*
  - *d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne* (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observations par la C2P [(2)],

- d'une *Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable,*
- *d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.*

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des travaux concernés :

_____

_____

_____

2.3 Le contrôle technique

Nom(s) du (des) bureau(x) de contrôle _____

_____

_____

■ Convention cadre est-elle mise en place ? ❑ OUI ❑ NON

**joindre deux ou trois exemples de conventions passées avec un contrôleur technique*

• Missions les plus généralement confiées au contrôleur technique

❑ LP ❑ S ❑ PS ❑ Ph ❑ TH ❑ F ❑ HAND ❑ AV ❑ LE ❑ L

Un contrôle technique adapté est obligatoire dans les cas suivants :

- *La mission parasismique (PS) est obligatoire dès lors que la règlementation parasismique l'impose (art.R.111-38 du code de la construction et de l'habitation).*
- *Présence d'avoisinants contrôle AV + diagnostic complémentaire = mission complémentaire à la mission de base.*
- *Rénovation lourde contrôle de type LE avec communication au contrôleur des résultats de l'étude de diagnostic préalable obligatoire.*

2.4 Les concepteurs

	Nom	Intitulé des missions confiées
Architecte et maître d'oeuvre		
BET géotechnique*		
Autres BET et ingénieurs-conseils		

***☐ G1 : étude géotechnique préalable**
☐ G2 : étude géotechnique de conception
Périmètre G2 ☐ AVP ☐ PRO ☐ DCE/ACT

☐ G3 : étude et suivi géotechniques d'exécution
☐ G4 : supervision géotechnique d'exécution
☐ G5 : diagnostic géotechnique

2.5 Les entreprises

Mode de passation des marchés

a) Le demandeur passe-t-il des marchés en lots séparés ? ❑ OUI ❑ NON ____ %

b) Le demandeur fait-il appel à un groupement d'entreprises ? ❑ OUI ❑ NON ____ %

c) Le demandeur fait-il appel à une entreprise générale ? ❑ OUI ❑ NON ____ %

Principales entreprises retenues et qualification ou ancienneté

	Nom	Qualification et/ou ancienneté
Gros oeuvre / Fondation		
Charpente ▯ bois ▯ métal		
Etanchéité		
Couverture		
Menuiseries extérieures		
Entreprise générale		
Autres		

Critères de sélection des entreprises (cochez trois propositions maximum)

❏ Qualification Qualibat ❏ Qualifelec ❏ Ancienneté
❏ Référence ❏ Prix ❏ Secteur géographique

2.6 Organisation du service après vente et gestion des réclamations

"A compléter si vos opérations de construction sont destinées à la vente"

Organisation interne et fonctionnement de ce service

Responsable SAV _____
Formation technique _____

- Une équipe dédiée est-elle mise en place ? ❏ OUI ❏ NON
  Si OUI, en interne ou en externe ? ❏ interne ❏ externe
- Si en interne, avez-vous une équipe d'intervention ? ❏ OUI ❏ NON
- Quels sont les moyens matériels attachés à cette structure ?

- Une ligne budgétaire prévisionnelle est-elle prévue ? ❏ OUI ❏ NON
- Pendant l'année de parfait achèvement, faites-vous appel aux entreprises intervenantes ? ❏ OUI ❏ NON

Suivi du SAV

- Avez-vous mis en place un suivi des comptes rendus de vos interventions ? ❏ OUI ❏ NON
- Réalisez-vous des enquêtes de satisfaction clients ? ❏ OUI ❏ NON
- Faites-vous un bilan avec les entreprises ? (fidélisation, sanctions) ❏ OUI ❏ NON

Informations des acquéreurs, gestion des réclamations

- Une procédure informant l'acquéreur sur l'organisation de l'après-vente est-elle prévue dès la réception ? ❏ OUI ❏ NON
- Un numéro vert ou les coordonnées d'un correspondant SAV sont-ils communiqués ? ❏ OUI ❏ NON

Pendant l'année de parfait achèvement (ou deux ans après réception)

- En cas de désordres signalés, un délai d'intervention est-il fixé ? ❏ OUI ❏ NON
- Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres relèvent d'une opération du SAV et/ou générant éventuellement l'intervention de l'entreprise ayant réalisé le marché ? ❏ OUI ❏ NON
- Le nom de l'intervenant ou de l'entreprise diligentée est-il précisé ? ❏ OUI ❏ NON
- L'identification des réclamations sur place par un technicien est-elle prévue ? ❏ OUI ❏ NON
- Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une Notice juridique sur les garanties ?* ❏ OUI ❏ NON
- Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une Notice sur l'entretien nécessaire des ouvrages ?* ❏ OUI ❏ NON
- Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres constatés relèvent d'un simple entretien à la charge de l'acquéreur ? ❏ OUI ❏ NON

**documents à joindre*

3 – LE CADRE DE L'ASSURANCE

3.1 Garanties assurance construction

Vous souhaitez mieux assurer vos opérations de construction.

Pour nous permettre d'étudier votre demande et d'y apporter la solution la mieux adaptée, nous vous invitons à nous indiquer les garanties que vous souhaitez souscrire.

- Convention dommages en cours de travaux ❑ OUI ❑ NON
- Convention dommages ouvrage ❑ OUI ❑ NON
- Convention constructeur non réalisateur ❑ OUI ❑ NON

RUBRIQUE 1 GARANTIE DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

- **Garanties de base**

	Montant de garantie épuisable
Tous dommages matériels subis par les biens assurés	coût de l'opération
Frais de transport à grande vitesse – Heures supplémentaires – Location de matériel.	153.000 €
Frais et honoraires des experts et hommes de l'art	39.000 €
Frais de reconstitution des plans et dessins sur support informatique ou non	39.000 €
Mesures conservatoires et péril imminent	153.000 €

Franchise : opération < à 7M€ ☐ 25 franchises de base* ☐ 45 franchises de base ☐ 75 franchises de base

** Portée à 45 franchises de base en cas de vol*

- **Garanties optionnelles**

Garantie maintenance visite ☐ OUI ☐ NON
Durée de la garantie ☐ 12 mois ☐ 24 mois
La franchise est identique à celle choisie pour la garantie de base

Garantie dommages aux existants ☐ OUI ☐ NON
Il s'exprime en pourcentage des travaux neuf ☐ 5% ☐ 10% ☐ 20% ☐ 30%
La franchise est identique à celle choisie pour la garantie de base

Garantie des risques financiers ☐ OUI ☐ NON
Montants de garantie
- Annulation du permis de construire : 77.000 €
- Vice imprévisible du sol* : 153.000 €

** La garantie est subordonnée à la réalisation d'une mission d'étude de projet géotechnique réalisée par un BET Spécialisé*

Autres risques financiers ☐ OUI ☐ NON

Montant de la garantie	77000€	153000€	229000€	305000€	382000€	458000€	610000€	687000€	763000€
Frais bancaires supplémentaires ☐ OUI ☐ NON	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Pertes de loyers ☐ OUI ☐ NON	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Frais de location supplémentaires ☐ OUI ☐ NON	☐	☐	☐	☐	☐	☐			

RUBRIQUE 2 GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Nature des garanties

• Garantie dommages ouvrage obligatoire

Garanties optionnelles

• Garanties complémentaires ☐ OUI ☐ NON

Bon fonctionnement des éléments d'équipements *Montant indexé et épuisable*	❒ OUI ❒ NON
20 % du coût de la construction sans pouvoir excéder	610.000 € ❒ 1.500.000 € Montant indexé et épuisable

Dommages immatériels consécutifs *Montant indexé et épuisable*	❒ OUI ❒ NON
10 % du coût de la construction sans pouvoir excéder	❒ 305.000 € ❒ 1.000.000 € Montant indexé et épuisable

Dommages aux existants non soumis *Montant indexé et épuisable*	❒ OUI ❒ NON
Merci de cocher le montant de garantie souhaitée (il s'exprime en pourcentage du coût total prévisionnel des travaux neufs et honoraires sans pouvoir être inférieur à 40.000€)	❒ 5 % ❒ 10 % ❒ 20 % Montant indexé et épuisable

Franchises

Les options avec franchises peuvent être choisies si la garantie dommages ouvrage est souscrite à titre facultatif (loi du 31.12.1989)

☐ Sans franchise ☐ 10 franchises de base ☐ 20 franchises de base ☐ 40 franchises de base ☐ Autre _____

Le montant de la franchise statutaire est celle en vigueur à la date de déclaration du sinistre

• Garantie Erreur Thermique

Souhaitez-vous souscrire une assurance visant à garantir les conséquences pécuniaires nécessaires pour remédier à la non-conformité à la norme RT 2012 pour les opérations assurées en raison d'un :

- défaut d'évaluation, de préconisation ou de conception ;
- défaut de suivi et de coordination des travaux, de gestion des interfaces ;
- défaut d'exécution ;
- défaut du ou des produit(s) mis en œuvre.

☐ OUI ☐ NON

RUBRIQUE 3 GARANTIE ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE DES CONSTRUCTEURS NON REALISATEURS (CNR)

• Etes-vous assujetti à l'obligation d'assurance pesant sur le demandeur ou le maître de l'ouvrage en vertu de l'article L 241.2 du Code des assurances lorsqu'il agit en qualité de promoteur immobilier, vendeur après achèvement, vendeur d'immeuble à construire, mandataire du propriétaire de l'ouvrage ou de conducteur d'opération ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, cette garantie obligatoirement souscrite sera assortie d'une franchise égale à 10% du montant du sinistre avec un minimum égal à 3 franchises de base et un maximum égal à 13 franchises de base.

Garanties optionnelles

• Garanties complémentaires ☐ OUI ☐ NON

Bon fonctionnement des éléments d'équipements	☐ OUI ☐ NON
20% du coût de la construction sans pouvoir excéder	1.200.000 € *Montant indexé et épuisable*

Dommages immatériels consécutifs	☐ OUI ☐ NON
20% du coût de la construction sans pouvoir excéder	600.000 € *Montant indexé et épuisable*

RUBRIQUE 4 GARANTIE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE EN VOTRE QUALITÉ DE MAITRE D'OUVRAGE DU FAIT DES TERRAINS ET LOCAUX COMMERCIAUX ET DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

■ Etes-vous déjà assuré pour ce risque par un contrat d'abonnement ? ❑ OUI ❑ NON

Dans la négative, souhaitez-vous une approche sur ce risque ? ❑ OUI ❑ NON

si oui, lequel :

- Garantie terrain et locaux commerciaux ? ❑ OUI ❑ NON
- Garantie de responsabilité civile du maître de l'ouvrage ? ❑ OUI ❑ NON

RUBRIQUE 5 ANTECEDENTS D'ASSURANCE

1 - Antécédents d'assurance

Avez-vous déjà été assuré pour tout ou partie du (des) même(s) risque(s) ? ❑ OUI ❑ NON

Dans l'affirmative, préciser :

Le nom du (des) précédent(s) assureur(s) _____

N° de police _____ type de contrat _____

Date d'effet _____ date de résiliation _____

Motif de la résiliation _____

2 - Sinistralité

Tableau par année de déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

	N - 5	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1
Nombre de sinistres y compris sans suite					
Coût moyen des sinistres					

Joindre les états sinistre(s) de votre (vos) ancien(s) assureur(s)

Ces informations, qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution du contrat, le demandeur peut en obtenir la communication, ainsi que leur éventuelle rectification, auprès de la SMA SA - Service SupportI 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15.

Le demandeur déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements ci-avant et certi ie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire la SMA SA en erreur (cf. article L.112-3 du Code des assurances).

Toute omission, toute déclaration fausse ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer le sociétaire à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (ainsi que le prévoient les articles L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances).

Fait à _____

Le _____

Signature du demandeur

SMA
COURTAGE

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

SGB0568E